

**TITULAIRE(S) DU COMPTE**

Mme  M.

Nom du demandeur

Prénom

Nom du codemandeur (si applicable)

Prénom

N° de compte

Je reconnais avoir lu et compris les explications concernant le *Règlement sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* ainsi que le *Consentement à la transmission électronique de documents* lesquels sont joints aux présentes. Je reconnais que les choix indiqués ci-après s'appliqueront à tous les titres détenus dans mes comptes chez CDBN, à moins d'indications contraires de ma part.

**COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS**

Je consens à ce que CDBN communique mon nom, mes adresses postale et électronique, mon choix de langue de communication ainsi que les titres que je détiens, aux émetteurs de ces titres et à d'autres personnes ou sociétés, conformément aux lois applicables au domaine des valeurs mobilières.

OUI  NON

**RÉCEPTION DES DOCUMENTS DESTINÉS AUX PORTEURS DE TITRES**

Je désire recevoir (faire un seul choix) :

- Tous\*** les documents destinés aux porteurs de titres (ex. rapport annuel, états financiers, procurations pour les assemblées annuelles et extraordinaires)
- Uniquement\*** les documents reliés aux procurations en vue des assemblées extraordinaires
- Aucun\*\*** document destiné aux porteurs de titres

\* Je pourrais être tenu d'assumer des frais d'envoi si je n'ai pas consenti à la **Communication des renseignements**.

\*\* Même si je ne souhaite pas recevoir ces documents, je comprends qu'ils peuvent m'être expédiés aux frais de l'expéditeur.

Ces instructions ne s'appliquent pas aux demandes présentées concernant l'envoi de ses états financiers intérimaires. De plus, dans certaines circonstances, les instructions que vous fournirez ne s'appliqueront pas aux rapports annuels ni aux états financiers d'un fonds d'investissement qui ne font pas partie des documents reliés aux procurations. Veuillez noter qu'un fonds d'investissement est également autorisé à obtenir de vous des instructions sur l'envoi de ses rapports annuels et états financiers.

**LANGUE DE COMMUNICATION**

Français (si disponible)  Anglais (si disponible)

**CONSENTEMENT À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS**

OUI  NON

Si vous consentez, veuillez indiquer votre adresse de courriel : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature du demandeur

\_\_\_\_\_

Signature du codemandeur (si applicable)

## CONDITIONS LIÉES À LA COLLECTE, À L'UTILISATION ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Aux fins de la présente section, le terme «CDBN» désigne Courtage direct Banque Nationale inc. de même que ses successeurs et ayants droit.

Les termes «je», «me», «mon» et «mes» désignent individuellement et collectivement chacune des personnes ayant demandé l'ouverture d'un compte de courtage et/ou, le cas échéant, la personne agissant à titre de représentant du détenteur du compte.

Le terme «OAR» (organisme d'autoréglementation) désigne notamment, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, l'Association canadienne des courtiers en fonds mutuels, Bourse de Montréal inc. et le Fonds canadien de protection des épargnants. Ces OAR peuvent exiger l'accès à des renseignements personnels d'actuels et d'anciens clients, employés, mandataires, administrateurs, dirigeants, associés et autres personnes, lesquels renseignements personnels ont été collectés ou utilisés par les personnes réglementées.

Le terme «Renseignements personnels» désigne les renseignements de nature personnelle dont notamment mes nom, adresse, numéros de téléphone, adresse de courrier électronique, ainsi que tout renseignement relié à mon occupation, mon profil investisseur, de nature financière ou concernant mes instructions de placement.

### Collecte

CDBN recueille des Renseignements personnels afin de me fournir les services courants reliés à la gestion de mon compte de courtage, à l'enregistrement de mon régime conformément aux lois fiscales applicables, à l'accessibilité à mon compte via supports électronique ou téléphonique, aussi afin de comprendre et combler mes besoins, déterminer mon admissibilité aux divers produits et services de CDBN et de protéger mes intérêts et ceux de CDBN.

Je consens à fournir à CDBN les renseignements nécessaires me concernant aux fins mentionnées au paragraphe précédent. De plus, j'autorise CDBN à obtenir des Renseignements personnels me concernant auprès des personnes susceptibles de détenir ces renseignements, notamment les institutions financières, autres courtiers, cautions, agences de renseignements et d'évaluation du crédit, registres de publication des droits, autorités réglementaires en matière de valeurs mobilières, employeurs et professionnels.

### Utilisation et communication

1. Les Renseignements personnels obtenus par CDBN, qui sont nécessaires afin qu'elle puisse me fournir les produits et services demandés, peuvent être utilisés et communiqués aux fins suivantes :

- 1.1 Déterminer mon admissibilité aux divers produits et services demandés, incluant les comptes sur marge et l'approbation de crédit et me fournir, de façon continue, les divers produits et services financiers auxquels j'ai souscrit, de même que pour vérifier la véracité des renseignements fournis;
- 1.2 Permettre à CDBN de gérer ses activités, y compris à des fins de vérification, statistiques ou de tenue de dossier;
- 1.3 Mesurer la qualité de son service à la clientèle et à des fins de conformité. Dans ce but, CDBN peut contrôler et enregistrer les conversations téléphoniques tenues avec moi;
- 1.4 Permettre à toute personne qui travaille pour et avec CDBN, y compris ses fournisseurs et mandataires ou agents, d'y avoir accès notamment lors de la négociation dans mon compte de courtage, la préparation et l'envoi des avis et relevés de compte, le traitement et l'entreposage des données, ainsi que le recouvrement de créances et la surveillance des transactions effectuées afin de me protéger ainsi que CDBN contre les erreurs et la fraude;
- 1.5 Collaborer avec les OAR à des fins réglementaires notamment pour la surveillance des activités de négociation, l'examen des ventes, de la conformité financière et du pupitre de négociation ainsi que d'autres vérifications réglementaires, les enquêtes à l'égard de violations possibles des règlements et de la législation, les bases de données réglementaires, l'application de procédures disciplinaires, les déclarations aux autorités de réglementation en valeurs mobilières et le partage de renseignements avec des autorités de réglementation des valeurs mobilières, des marchés réglementés, d'autres organismes

d'autoréglementation et des instances d'application de la loi dans tout territoire, dans le cadre de l'une des activités précédentes;

- 1.6 Permettre à CDBN de se conformer à la législation applicable, particulièrement aux lois fiscales exigeant la confection de relevés fiscaux sur lesquels CDBN doit notamment inscrire mon numéro d'assurance sociale, et à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, laquelle exige que je sois dûment identifié;
  - 1.7 Faciliter mon identification et me distinguer des autres clients de CDBN, de même qu'après d'autres institutions financières, courtiers, OAR, registres de publication des droits, employeurs, professionnels, agences de renseignements et d'évaluation du crédit, cautions, autorités réglementaires en matière de valeurs mobilières, employeurs, professionnels et des personnes désignées à titre de référence. Je vous permets d'utiliser mon numéro d'assurance sociale à ces fins spécifiques;
  - 1.8 Si j'ai demandé l'ouverture d'un compte sur marge ou autre produit de crédit, communiquer mon dossier de crédit à des agences de renseignements et d'évaluation du crédit, aux assureurs des produits de crédit ou à d'autres prêteurs afin de maintenir l'intégrité du processus d'octroi du crédit; et
  - 1.9 Dans l'éventualité d'une vente, cession ou autre transfert des activités de CDBN, à des fins de contrôle préalable par des personnes intéressées.
2. Certains de mes renseignements personnels tels que notamment mes nom, adresse, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique et autres renseignements de nature financière peuvent également être utilisés et communiqués aux fins suivantes :
- 2.1 Me proposer d'autres produits et services offerts par CDBN, ses compagnies affiliées et Banque Nationale du Canada. Ces renseignements seront aussi ajoutés aux listes de clients que CDBN dresse et utilise à cette fin; et
  - 2.2 Permettre à CDBN de les communiquer à ses compagnies affiliées et Banque Nationale du Canada afin qu'elles puissent me proposer leurs produits et services. Les compagnies affiliées de CDBN et Banque Nationale du Canada s'engagent à ne pas communiquer à leur tour, mes Renseignements personnels à d'autres personnes.

Je consens expressément à ce que CDBN utilise et communique mes renseignements aux fins indiquées précédemment. Je reconnais qu'il me sera possible en tout temps d'interdire à CDBN d'utiliser ou de communiquer les renseignements aux fins mentionnées au paragraphe 2, sous réserve d'un préavis raisonnable. Je devrai alors aviser CDBN à cet effet en communiquant par téléphone au 514 866-6755 de Montréal ou 1 800 363-3511 de l'extérieur, ou par courriel à l'adresse web.trad@bnc.ca. Le produit ou service demandé ne me sera pas refusé au seul motif que je ne consens pas à ce que mes renseignements soient utilisés ou communiqués à ces fins. Dans tous les cas, je serai informé des conséquences de mon refus d'utilisation ou de communication des renseignements me concernant, notamment du fait que je ne recevrai plus d'information sur les produits et services susceptible de m'intéresser.

J'autorise CDBN à conserver et utiliser les renseignements recueillis, le tout conformément aux exigences législatives et réglementaires, tant qu'elle en aura besoin aux fins énoncées au paragraphe 1, même si je ne fais plus affaire avec elle. Je reconnais que je peux aussi avoir accès à mes renseignements et les corriger, le cas échéant, en communiquant avec CDBN aux numéros indiqués précédemment. De même, je m'engage à aviser CDBN dans les meilleurs délais de tout changement relatif à mes Renseignements personnels pour fins de mise à jour de ses dossiers. CDBN est autorisée à agir sur la foi des renseignements me concernant qu'elle détient tant et aussi longtemps que je ne l'aurai pas avisée d'un changement à ces renseignements. Je la tiens indemne de tout recours et responsabilité si j'ometts de l'aviser de ces changements.

Je comprends que je peux obtenir plus d'information concernant les politiques de CDBN relativement à la protection des Renseignements personnels en prenant connaissance de sa politique à ce sujet, disponible sur le site [www.bnc.ca/cdbn](http://www.bnc.ca/cdbn).

## RÈGLEMENT SUR LA COMMUNICATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES DES TITRES D'UN ÉMETTEUR ASSUJETTI EXPLICATIONS

Selon vos instructions, les titres détenus dans votre compte auprès de Courtage direct Banque Nationale inc. (ci-après le Courtier), ne sont pas inscrits à votre nom, mais plutôt au nom du Courtier ou à celui d'une autre personne ou société détenant vos titres pour le compte du Courtier. Les émetteurs des titres détenus dans votre compte peuvent ne pas connaître l'identité du propriétaire véritable de ces titres. En vertu des lois sur les valeurs mobilières, le Courtier est tenu d'obtenir vos instructions pour diverses questions ayant trait aux titres détenus dans votre compte.

### Communication de renseignements

Les lois sur les valeurs mobilières permettent à l'émetteur assujéti, ainsi qu'à d'autres personnes et sociétés, d'envoyer des documents relatifs aux affaires internes de l'émetteur assujéti directement aux propriétaires véritables de ses titres s'ils consentent à la communication de renseignements les concernant à l'émetteur assujéti ou à d'autres personnes et sociétés. La section sur la «Communication de renseignements» vous permet d'indiquer au Courtier si vous NE CONSENTEZ PAS à ce qu'il communique les renseignements sur la propriété véritable, c'est-à-dire votre nom, votre adresse postale, votre adresse électronique, les titres que vous détenez et votre choix de langue de communication. La législation en valeurs mobilières limite l'utilisation des renseignements sur la propriété véritable aux questions touchant les affaires internes de l'émetteur assujéti.

Si vous CONSENTEZ à la communication de ces renseignements, veuillez cocher «OUI» à la section intitulée «Communication de renseignements». Vous n'aurez aucuns frais à payer pour recevoir les documents pour les porteurs de titres. Si vous NE CONSENTEZ PAS à la communication de ces renseignements, veuillez cocher «NON» à cette même section. En cochant «NON», tous les documents que vous recevrez en tant que propriétaire véritable des titres vous seront envoyés par l'intermédiaire du Courtier et ce, à vos frais.

### Réception de documents destinés aux porteurs de titres

Concernant les titres que vous détenez dans votre compte, vous avez le droit de recevoir des documents reliés aux procurations envoyés par l'émetteur assujéti aux porteurs inscrits de ses titres en vue des assemblées, ce qui vous permet notamment de recevoir les renseignements nécessaires pour faire exercer le droit de vote afférent à vos titres conformément à vos instructions lors de ces assemblées.

En outre, les émetteurs assujétis peuvent envoyer aux propriétaires véritables d'autres documents pour les porteurs de titres, bien qu'ils ne soient pas obligés de le faire. Les lois sur les valeurs mobilières vous permettent de refuser de recevoir les trois types de documents pour les porteurs de titres indiqués ci-après :

- a) les documents reliés aux procurations, y compris les rapports annuels et les états financiers, qui sont envoyés en vue d'une assemblée de porteurs de titres;

- b) les rapports annuels et les états financiers qui ne font pas partie des documents reliés aux procurations;

- c) les documents que l'émetteur assujéti ou une autre personne ou société envoie aux porteurs de titres et dont le droit des sociétés ou les lois sur les valeurs mobilières n'exigent pas l'envoi aux porteurs de titres inscrits.

La section intitulée «Réception des documents destinés aux porteurs de titres» vous permet de recevoir tous les documents envoyés aux propriétaires véritables, de recevoir uniquement les documents reliés aux procurations en vue des assemblées extraordinaires, ou de ne pas recevoir de documents destinés aux porteurs de titres.

Si vous consentez à recevoir TOUS les documents qui sont envoyés aux propriétaires véritables des titres, veuillez indiquer votre choix en cochant «tous les documents destinés aux porteurs de titres». Si vous désirez recevoir uniquement les documents reliés aux procurations en vue des assemblées extraordinaires et ne pas recevoir les autres types de documents susmentionnés, veuillez cocher la deuxième case. Finalement, si vous ne désirez pas recevoir de documents reliés aux porteurs de titres, veuillez en indiquer votre choix en cochant la troisième case.

Nota : Même si vous ne consentez pas à recevoir les trois types de documents susmentionnés, l'émetteur assujéti ou une autre personne ou société a le droit de vous les faire parvenir, à ses frais. Ces documents vous seront transmis par l'intermédiaire du Courtier si vous ne consentez pas à ce que les renseignements sur la propriété véritable vous concernant soient communiqués aux émetteurs assujétis.

### Langue de communication

Cette section vous permet d'indiquer au Courtier votre choix de langue de communication (français ou anglais). Vous recevrez les documents dans la langue de votre choix si les documents sont offerts dans cette langue.

### Consentement à la transmission électronique des documents

Les lois sur les valeurs mobilières autorisent le Courtier à transmettre certains documents par voie électronique si le destinataire y consent. Si vous consentez à recevoir de la part du Courtier les documents précités par voie électronique, vous devez répondre «OUI» à cette section.

### RESPONSABLE

Si vous avez des questions ou si vous voulez changer vos instructions à l'avenir, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle du Courtier.

## CONSENTEMENT À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS

1- Le Client certifie avoir les ressources techniques (ordinateur, ligne téléphonique, logiciel et tout autre équipement nécessaires) permettant de recevoir des documents envoyés par le Courtier à l'adresse électronique indiquée à la section «consentement à la transmission électronique de documents» au recto de ce formulaire.

2- Le Client reconnaît que la transmission par la voie électronique n'est ni sûre ni confidentielle, que l'information confidentielle, exclusive et de nature délicate transmise par voie électronique peut être lue ou copiée par des personnes non autorisées, et qu'il incombe au Client de vérifier que les documents transmis par le Courtier ne comportent pas de virus informatiques ou tout autre élément de nature destructive.

3- Le Client reconnaît qu'il incombe uniquement à lui d'informer le Courtier de toutes modifications apportées à l'adresse électronique à laquelle les documents lui seront transmis par le Courtier apparaissant à la section «consentement à la transmission électronique de documents» au recto de ce formulaire.

4- Le Client reconnaît qu'il est seul responsable, et que le Courtier ne peut en aucune façon être tenu responsable de toute panne d'équipement, d'interruption dans la transmission électronique, d'interruption du service Internet ou de tout autre mode de transmission électronique, ou de tout préjudice, perte ou débours que le Client ou un tiers pourrait subir ou encourir par suite des instructions données par le Client de lui transmettre les documents par voie électronique.